

Le 22 août 2016

Louis-Martin O'Neill
T 514.841.6547
F 514.841.6499
lmoneill@dwpv.com

Dossier 237987

PAR COURRIEL**Me Roger Bilodeau, c.r.**Registraire
registry-greffe@scc-csc.gc.ca
Cour suprême du Canada
301, rue Wellington
Ottawa, Ontario, K1A 0J1

Cher Me Bilodeau,

Objet : Procureure générale du Canada c. Daniel Thouin et al., dossier 36869

Nous accusons réception de la réponse de la Procureure générale du Canada (la « PGC ») et de la réponse des Intimés-Demandeurs dans le dossier mentionné en rubrique. Dans cette dernière, les Intimés-Demandeurs affirment que les Intimés-Défendeurs¹ (qui sont également Demandeurs quant à leur demande d'autorisation d'appel) n'avaient pas de statut devant la Cour d'appel et qu'ils n'ont été entendus par cette dernière que « par pure courtoisie ». Ces représentations sont inexactes.

Tel qu'il appert du plumitif du dossier de la Cour d'appel, les Intimés-Défendeurs avaient le plein statut de partie devant cette dernière, ayant été désignés en tant qu'intimés par la PGC. À ce titre, ils ont été autorisés par la Cour d'appel à produire un exposé, ce à quoi les Intimés-Demandeurs ne se sont nullement opposés. Les Intimés-Défendeurs ont de plus été entendus par la Cour d'appel au même titre que les autres parties.

Cette mise au point ayant été effectuée, nous nous en remettons à nos représentations antérieures et vous prions d'agréer, Me Bilodeau, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG S.E.N.C.R.L., s.r.l.


par: Louis-Martin O'Neill

¹ Autres que Philippe Gosselin & Associés limitée, qui s'est pourvue directement.

- c.c. M^c Jean-Philippe Groleau, *Davies Ward Phillips & Vineberg, s.e.n.c.r.l., s.r.l.* (par courriel)
M^c Pierre-Luc Cloutier, *Davies Ward Phillips & Vineberg, s.e.n.c.r.l., s.r.l.* (par courriel)
M^c Bernard Letarte, *Ministère de la Justice du Canada* (par courriel)
M^c Mariève Sirois-Vaillancourt, *Ministère de la Justice du Canada* (par courriel)
M^c Louis P. Bélanger, *Stikeman Elliott, s.e.n.c.r.l., s.r.l.* (par courriel)
M^c Éric Vallières, *McMillan s.e.n.c.r.l., s.r.l.* (par courriel)
M^c Sidney Elbaz, *McMillan s.e.n.c.r.l., s.r.l.* (par courriel)
Sylvain Lussier, Ad. E., *Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l., s.r.l.* (par courriel)
M^c Elizabeth Meloche, *Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l., s.r.l.* (par courriel)
M^c Daniel O'Brien, *O'Brien Avocats, s.e.n.c.r.l.* (par courriel)
M^c Sébastien Caron, *LCM Avocats inc.* (par courriel)
M^c Michel C. Chabot, *Gravel Bernier Vaillancourt Avocats* (par courriel)
M^c Guillaume Lavoie, *Gravel Bernier Vaillancourt Avocats* (par courriel)
M^c Richard Morin, *Les Avocats Morin & Associés inc.* (par courriel)
Louis Belleau, Ad. E., (par courriel)
M^c Luc Jobin, *Tremblay Bois Mignaul Lemay Avocats, s.e.n.c.r.l.* (par courriel)
M^c Pierre Lebel, *Bernier Beaudry inc.* (par courriel)
M^c Claudia Lalancette, *Bernier Beaudry inc.* (par courriel)
M^c Guy Paquette, *Paquette Gadler inc.* (par courriel)